

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

n° 116-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement des éducateurs des activités physiques et sportives avec spécialité activités aquatiques et natation à la direction des grands équipements

• date de convocation le 01 juillet 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenaz
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévisse - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 116-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement des éducateurs des activités physiques et sportives avec spécialité activités aquatiques et natation à la direction des grands équipements**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que dans le cadre de l'exploitation de ses deux piscines, la collectivité recrute des éducateurs des activités physiques et sportives avec spécialité activités aquatiques et natation au sein de la direction des grands équipements.

Ces postes sont chargés d'assurer la surveillance et la sécurité des bassins et des plages, et d'enseigner et animer les activités de la natation.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que les postes d'éducateurs des activités physiques et sportives avec spécialité activités aquatiques et natation à la direction des grands équipements sont des postes permanents qui ont vocation à être occupés par des fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives. Ces postes présentent les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Missions confiées aux agents :

Veiller à la sécurité de la baignade et mettre en œuvre l'ensemble des moyens utiles à l'atteinte de cet objectif, conformément au plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

Mettre en œuvre l'organisation des bassins (mise en place/retrait du matériel).

Porter secours de manière adaptée à chaque situation.

Enseigner la natation à tous les publics (scolaires, cours collectifs enfants ou adultes).

Animer des cours d'aquagym et participer aux événements organisés.

Établir des relations de travail avec l'équipe technique pour un suivi de la qualité de l'eau.

Accueillir tous les publics, et informer les usagers sur le fonctionnement de l'établissement.

Faire respecter le règlement intérieur de l'équipement.

Traiter les petits incidents ou incivilités en coordination avec la société de sécurité.

Contribuer à l'entretien de l'établissement lors des fermetures pour vidange.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives selon expérience.

Article 2 : confirme que si ces emplois ne peuvent être pourvus par une candidature statutaire, il sera possible de les pourvoir sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du

cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire du diplôme du BEESAN ou du BPJEPS AAN,
- être à jour du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (CAEP) ainsi que du PSE1,
- maîtriser les techniques de secours,
- savoir adapter les animations selon le niveau et les attentes des usagers,
- aptitudes pédagogiques,
- qualités relationnelles, sens du service public, savoir gérer les situations de conflit,
- prendre des initiatives, capacité à rendre compte,
- travail et esprit d'équipe,
- être à l'aise avec l'informatique (Word et Excel notamment),

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les contrats à intervenir le cas échéant.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 116-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement des éducateurs des activités physiques et sportives avec spécialité activités aquatiques et natation à la direction des grands équipements

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27689H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27689H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022